

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/66

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 05 novembre 2012

L'an deux mille douze et le cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 26 octobre 2012.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M.MAURIN – CROZIER – CHAUSSIGNAND – VOLLE – SALA – TESTON – BALA – CORNET – HILAIRE – FIALON - VERNET- JOLLIVET.

*Excusés : - Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA
-Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND*

Absents : Mr DELAUZUN


M SALA Nathalie a été élu secrétaire.

Objet : Participation communale pour le voyage scolaire de la classe de PS-MS du 21 septembre et de la classe de MS-GS du 04 octobre 2012 de l'école maternelle publique.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de participer à la sortie « Patrimoine Ardéchois » au château de Vogüé (Ardèche) de la classe de PS-MS du 21 septembre 2012 et de la classe de MS-GS du 04 octobre 2012.

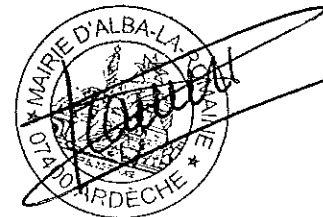
.../...



- Précise que le montant attribué sera de 38.70 € pour la classe de PS-MS au vu de l'état des effectifs ayant réellement participé au voyage (18 élèves d'Alba la Romaine) et calculé en fonction du montant de subvention sollicitée par l'école.
- Précise que le montant attribué sera de 155.70 € pour la classe de MS-GS au vu de l'état des effectifs ayant réellement participé au voyage (18 élèves d'Alba la Romaine) et calculé en fonction du montant de subvention sollicitée par l'école.
- Cette participation sera versée à la coopérative scolaire maternelle.
- Décide également de reverser sur le compte de la coopérative scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école et qui seraient versées à la Commune,
- Précise que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 05 novembre 2012.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 06 novembre 2012.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE
- 8 NOV. 2012

.../...